angers loire métropole
communauté urbaine

ANNEXE 2

ZONAGE PLUVIAL

PRISE EN COMPTE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES AU COURS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE EN DATE DU 10 JUILLET 2023

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ,

ROCH BRANCOUR

Modification Zonage Pluvial

Enquête publique unique du 6 mars au 7 avril 2023

Prise en compte des observations du public

(Seules figurent dans ce tableau les observations relatives à la Modification du Zonage Pluvial)

N° OBSERVATION	NOM DU DEPOSANT	ADRESSE DU DEPOSANT	SYNTHESE DE L'OBSERVATION PAR LA COMMISSION D'ENQUÊTE	AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE *(Qui s'appuie notamment sur le mémoire élaboré par ALM en réponse au procès-verbal de synthèse transmis par la commission d'enquête après la clôture de l'enquête publique)*	PRISE EN COMPTE DE LA OU LES OBSERVATIONS PAR ALM
OP42	Monsieur Gilles LAURENDEAU	Saint Barthélémy d'Anjou	Monsieur Gilles Laurendeau qui habite Saint Barthélémy d'Anjou indique qu'il est venu rencontrer les commissaires enquêteurs lors de leur permanence du 10 mars 2023, souhaitant des informations sur la localisation d'un bassin d'orage qui serait créé à proximité de leur habitation (SBA24) pour pallier aux dysfonctionnements existants dans l'écoulement des eaux pluviales sur le secteur. Monsieur Laurendeau demande à être informé des travaux qui seront engagés.	***Appréciation de la commission d'enquête :*** *Elle prend acte des études techniques qui seront menées.*	**Réponse du maître d'ouvrage :** Des études seront nécessaires pour consolider la réponse technique et son dimensionnement.
OP45	Mesdames Françoise FONTENAIS et Marie-Christine STRULLU	14 et 20 Allée des Noues à Beaucouzé	Mmes Fontenais et Strullu, résidant dans le secteur de la Grange aux Belles à Beaucouzé tiennent à signaler les débordements réguliers depuis plusieurs hivers du Couzé qui s'écoule derrière l'Allée des Noues. Elles indiquent qu'en cas de pluies abondantes, ce dernier inonde les fonds de certains jardins (entre le 10 et le 16 de l'Allée des Noues) et empêche le drainage d'autres jardins situés entre le 18 et le 22 de la même allée. Elles produisent des photos à l'appui de leur signalement.	***Appréciation de la commission d'enquête :*** *La commission d'enquête juge satisfaisante la réponse apportée pour remédier à ce dysfonctionnement ponctuel et circonstanciel.*	**Réponse du maître d'ouvrage :** L'exploitant des réseaux EP se rendra sur place pour faire un constat. Cette observation sera également transmise au service qui suit le volet Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations.